

Programme de géographie

Thème II : Aménager et développer le territoire français

Question : La France en villes

Mise en oeuvre : Aménager les villes : réduire les fractures sociales et spatiales

A. Dongeux, lycée V. Duruy, Mont de Marsan

Les angles d'approches proposées sont :

- Quelles sont les fractures actuelles dans les espaces urbains français ?
- Quelles politiques pour les résoudre ?
- Comment faire des villes des territoires durables ?

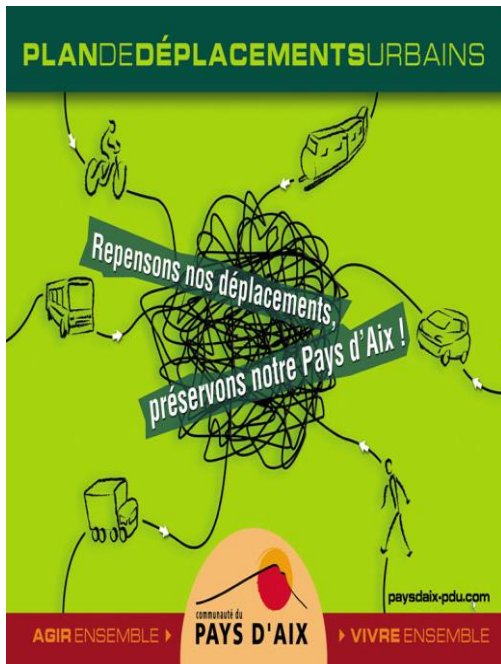
Choix de mise en oeuvre : travail sur des dossiers thématiques d'EDC : deux exemples concrets :

- ❖ Le PDU du pays d'Aix
- ❖ Le cas d'une ZUS : Evry complétée par un point de comparaison sur la SRU en région PACA

EDC (ou exemples concrets)	Objectifs notionnels	Objectifs méthodologiques
Le PDU du pays d'Aix	<p>-illustrer les nécessaires politiques à mettre en œuvre face aux mobilités spatiales et à l'étalement urbain vus en première partie du chapitre</p> <p>-dégager les <u>enjeux</u> des politiques urbaines qui lient les trois aspects fondamentaux du DD : social (transports accessible à tous, collectif.) ; économique (rentabilité des projets, attractivité de la ville centre, bassin d'emplois...) ; environnementaux (protection des territoires, pollution.)</p> <p>- montrer les <u>jeux d'échelle</u> dans la politique de la ville : de la loi nationale à son application locale, nécessité de gérer désormais en intercommunalité ou en « pays »</p> <p>- montrer les <u>difficultés</u> de la politique de la ville : conflits d'intérêts, nécessité de s'inscrire dans la durée (processus de concertation long) et budget élevé</p>	<p>- changer les échelles</p> <p>- mettre en relation les informations</p> <p>- construire un schéma explicatif</p> <p>- percevoir la dimension citoyenne en géographie</p> <p>-développer le sens critique</p>
La ZUS : Evry	<p>- les <u>enjeux d'équité sociale et spatiale</u> dans les villes françaises, les difficultés de la mixité sociale et de l'intégration en relation avec l'accès à l'école, l'emploi ou même aux transports (l'enjeu environnemental n'est pas étranger au sujet avec la volonté de rénovation urbaine de l'habitat et d'amélioration de la qualité de vie de perspective de DD aussi)</p> <p>-illustre des <u>enjeux contemporains</u> : avec la ZFU on passe d'une politique d'amélioration de l'habitat à une politique plus économique</p> <p>-intérêt d'une politique qui doit aboutir en 2011 : permet de <u>dégager un bilan et de réfléchir aux propositions d'avenir</u> pour la politique française avec transferts des impositions au niveau local</p> <p>-travail de contrepoint final avec la SRU à Evry et en région PACA : problème de <u>l'équité territoriale à l'échelle française</u> (changement d'échelle)</p>	<p>-Travail de TIC avec les élèves : le SIG d'Evry</p> <p>-Passer de l'observation à la description</p> <p>-Confronter des situations géographiques différentes et changer les échelles</p> <p><i>NB : la région PACA (ou l'île de France) pourra être réutilisée dans la cadre des territoires de l'innovation : cela permet de « filer » une étude de cas sur le thème suivant dans le cadre d'une progression simplifiée autour de quelques exemples</i></p>

Première étude : le PDU du pays d'Aix

Documents 1 et 2 : Affiches du PDU du pays d'Aix : début années 2000 et 2005-2015



Document 3 : Extrait du PDU du pays d'Aix, 2005/2015 <http://transports.agglo-paysdaix.fr/plan-de-deplacements-urbains>

- *Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix (CPA) est le fruit d'un important travail de concertation auprès des personnes qualifiées, qui a permis de mettre en évidence toutes les problématiques de déplacements sur le Pays d'Aix. Des actions d'information ont été menées auprès des habitants des 34 communes. L'enquête publique du 30 août au 11 octobre 2004, a émis un avis favorable avant le vote définitif par le Conseil communautaire le 24 juin 2005.*
- **Projet majeur pour le Pays d'Aix, le PDU se décline suivant deux axes forts : proposer une alternative crédible à la voiture et améliorer la qualité et le cadre de vie de ses 340 000 habitants.**
- *Il définit 10 objectifs pour mieux se déplacer et préserver le Pays d'Aix. Le PDU fixe un cadre en matière de déplacements sur la période 2005-2015, pour la CPA, mais également pour ses partenaires, l'Etat, la Région, les Conseils Généraux des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et les 34 communes. Il doit permettre entre autre à chacun d'entre nous de pouvoir bénéficier de transports accessibles, modernes, sûrs, propres et de modifier nos comportements en matière de déplacements. Le PDU, c'est l'affaire de tous. Les efforts pour préserver notre territoire sont indispensables ! Pour garantir son application, un suivi du PDU a été initié avec les partenaires, les techniciens et les représentants du monde associatif et professionnel.*

Document 4 : Extraits de Gérer et prévoir les déplacements urbains, *La Documentation photographique* n°8051, France : *recompositions territoriales*, R. Marconis, 2006.

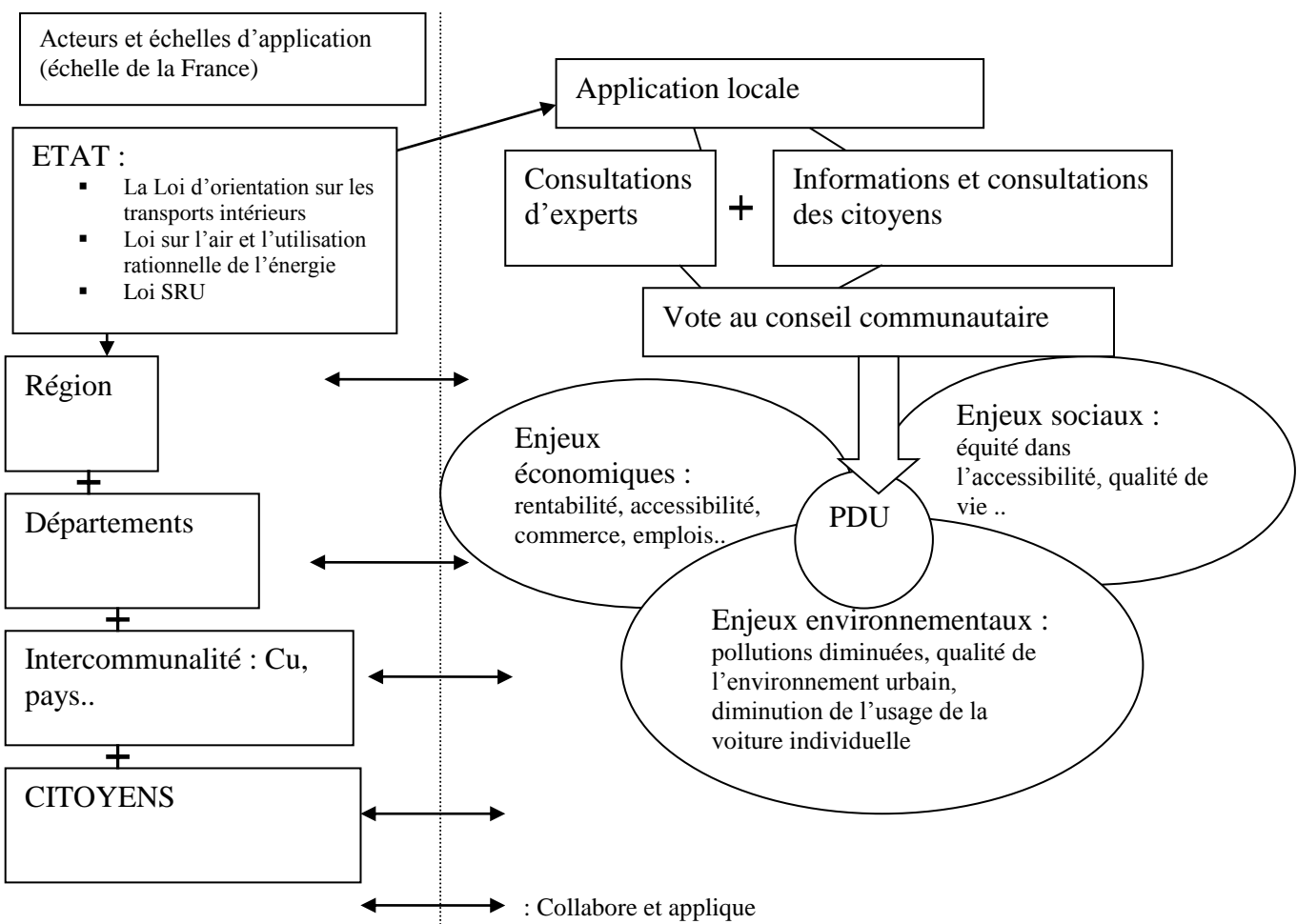
« Dès le début des années 1970, les grandes villes de province ont été invitées à rendre droit de cité à leurs transports collectifs, victime de l'usage généralisé de la voiture individuelle dans les déplacements urbains au cours de la décennie précédente. [...] Pour assumer cette mission, les communes se sont regroupées avec des configurations diverses, s'associant parfois avec les départements dans des syndicats mixtes : ce fut un pas décisif dans l'émergence d'une culture d'intercommunalité. [...] On réalisa rapidement qu'une offre de transports en commun devait être étroitement couplée avec les décisions en matière d'urbanisme, en particulier dans les zones d'urbanisation nouvelle ou de rénovation. La Loi d'orientation sur les transports intérieurs, en même temps qu'elle imposait l'idée de « droit au transport » avait préconisé l'établissement de Plans de déplacements urbains (PDU) dans les grandes agglomérations. Le résultat fut bien mitigé. La démarche fut relancée par le biais de la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie adoptée en 1996, qui fixait à 2001 la date limite pour l'adoption des PDU [...] En septembre 2001, trente neuf seulement de ces PDU sur soixante quinze étaient approuvés, lorsqu'il a fallu les remettre en chantier pour les rendre conforme à la nouvelle loi SRU*, en y intégrant des disposition relatives aux questions de sécurité, de transports de marchandises, de stationnement etc... »

* : La loi Solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 est l'aboutissement d'un débat national lancé en 1999 ayant pour thème " Habiter, se déplacer... vivre la Ville " qui a fait ressortir la nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacements dans une perspective de développement durable. La loi SRU cherche à prendre toute la mesure des enjeux de la ville d'aujourd'hui : lutter contre la périurbanisation et le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain, inciter – voire contraindre parfois – à la mixité urbaine et sociale, mettre en œuvre une politique de déplacements au service du développement durable. (extrait de www.legifrance.fr)

le questionnaire pourrait être le suivant : Questions :

- A partir des deux affiches : expliquez ce qu'est un PDU et quels sont ces objectifs affichés. Montrez que le thème des PDU est directement lié à celui des mobilités et de l'étalement urbain.
- A partir des affiches et du texte, montrez qu'il y a eu une évolution dans ce PDU entre les deux dates : quelles orientations semblent privilégiées ? Résumez les enjeux d'un PDU qui permettent de l'inscrire dans une démarche de développement durable (schéma ci-dessous)
- A l'aide des affiches et du texte : repérez les différents acteurs de la politique de la ville et expliquez que la politique urbaine en France nécessite l'intervention d'un grand nombre d'acteurs à différentes échelles (faites en une liste classée). + suite du schéma explicatif
- Repérez et expliquez les différentes difficultés de mise en œuvre de ces PDU. Pourquoi ces politiques s'inscrivent t'elles nécessairement dans la durée ?

Le PDU : exemple d'une loi aux multiples enjeux, multiples acteurs et multiples échelles



A.D

Deuxième étude : une ZUS : le cas d'Evry

Document 1 : premières approches générales : identifier les inégalités de mobilités, et les inégalités sociales sur les territoires urbains en France (ZUS ou non ZUS)

Statistiques sur les déménagements et emménagements d'individus sur cinq ans dans des communes comportant ou non des habitants en Zus

	Communes comportant plus de 30% d'habitants en Zus		Communes sans habitant en Zus	
	Proportion par rapport au stock (%)	Taux de chômage (%)	Proportion par rapport au stock (%)	Taux de chômage (%)
Restants	75,8	17,0	72,5	8,8
Arrivants	24,2	16,1	27,5	9,2
Partants	25,3	13,4	25,9	10,3

Source : Insee, recensement 2006.

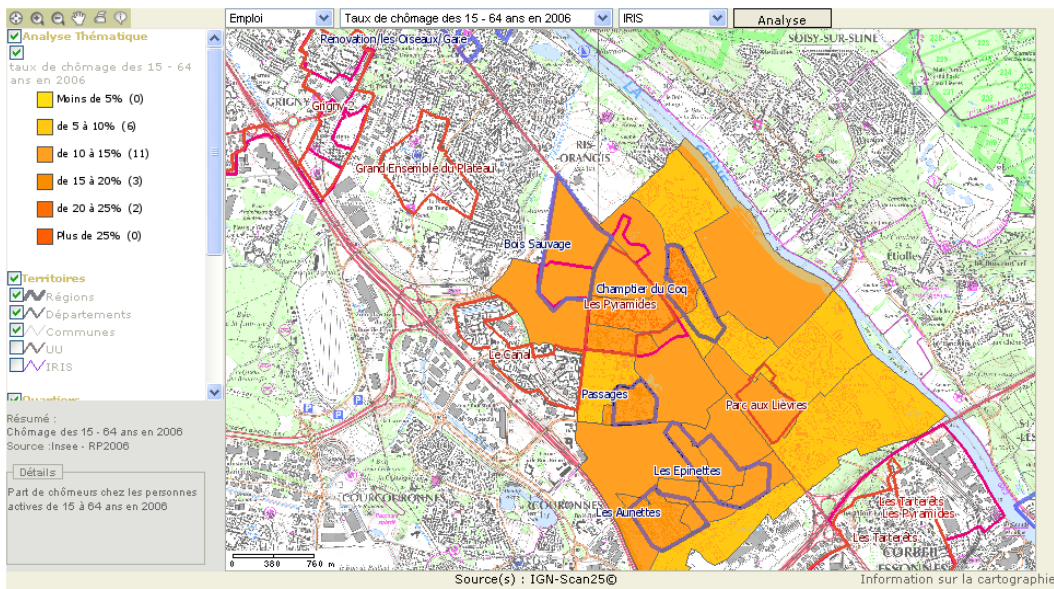
À partir de là on peut :

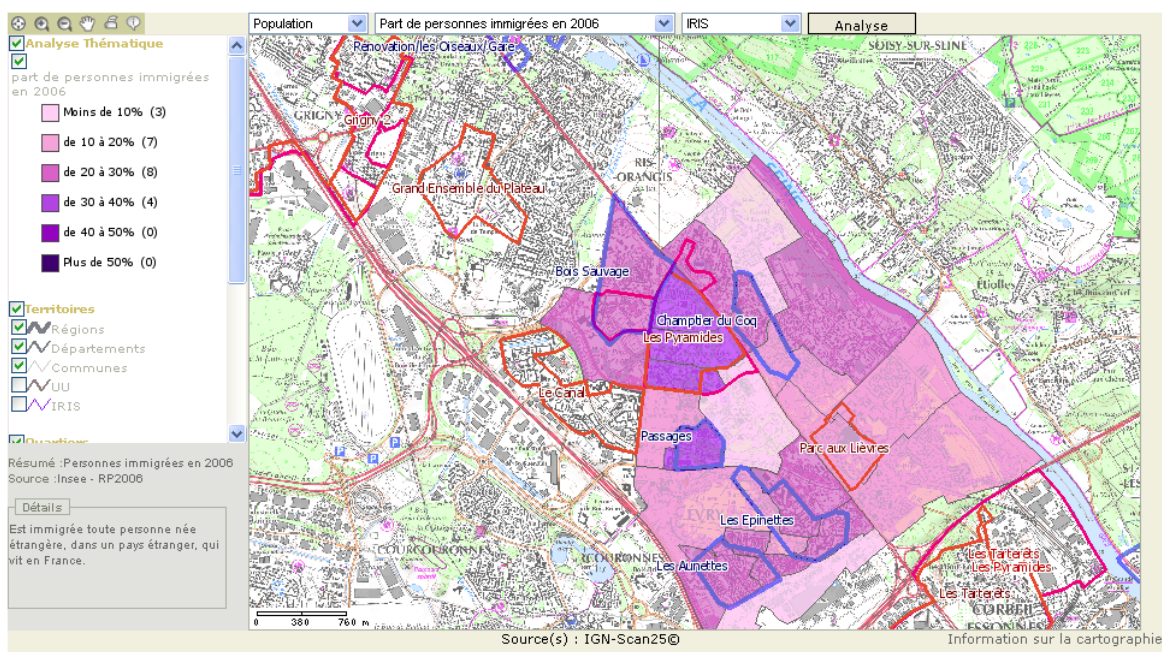
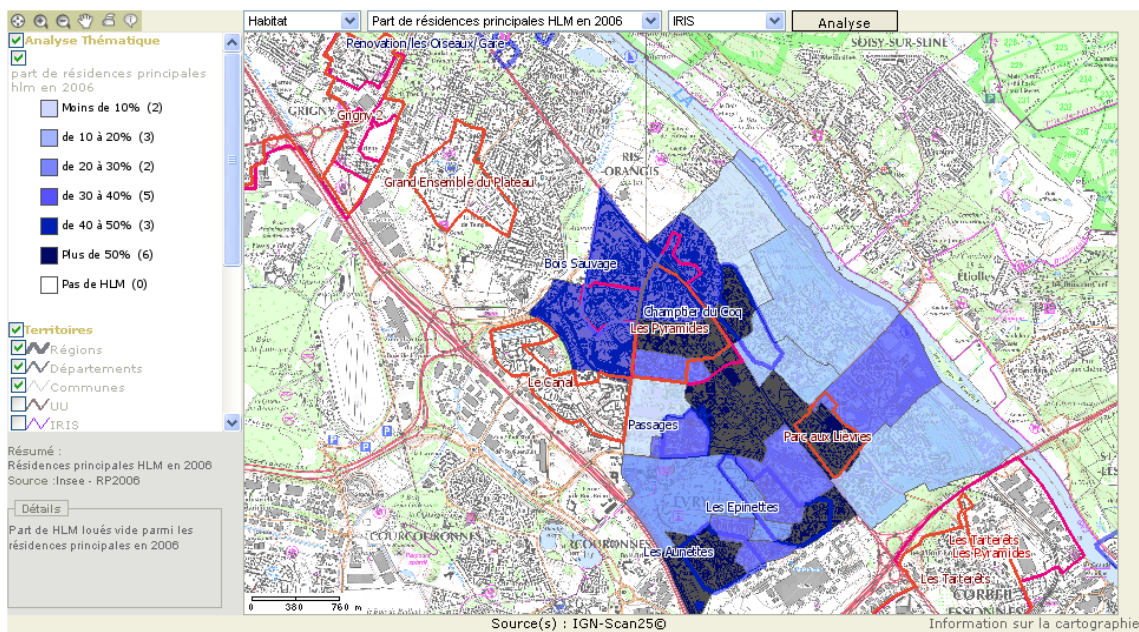
- ou bien proposer le dossier documentaire aux élèves « tout prêt » et travailler sur une recherche d'informations, analyse, compte-rendu de synthèse
- ou bien faire travailler les élèves sur la recherche d'informations sur internet et un compte rendu d'observations et d'analyse oral ou écrit

Document 2 : travail sur la ZUS d'Evry à partir du SIG : <http://sig.ville.gouv.fr/>

Travail de cartographie avec recherche des particularités des quartiers d'Evry : identification particulière du quartier dit « Des pyramides » en comparaison des quartiers du Sud est de la commune par exemple: découvrir les ségrégations socio-spatiales à partir des critères proposés par le SIG sur les cartes dynamiques : emplois, population, part des immigrés, part des ouvriers et des cadres, nombre de chômeurs, nombre de familles monoparentales.....

Quelques exemples ci-dessous :





Au besoin en synthèse ou en reprise tableau des indicateurs de l'INSEE 2006 ci-dessous : consultable sur le SIG

	ZUS Les Pyramides	UU Paris
Population 2006 (1)	10 034	10 142 977
Population 1999 (2)	9 184	9 644 507
Population des ménages 2006	9 335	9 773 419
Nombre de résidences principales 2006	3 087	4 025 513
Part des HLM parmi les résidences principales en 2006	52.4 %	24.5 %
Part des ménages de 6 personnes et plus en 2006	12.2 %	4.0 %
Taux d'activité 2006 des 25-65 ans	75.0 %	82.4 %
Part des demandeurs d'emploi de catégories 1,2,3 (hors activité réduite) parmi les actifs 25-64 ans en 2006	16.4 %	9.5 %
Part des employés et ouvriers parmi les salariés en 2006	80.0 %	51.4 %
Part de bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CNAM en 2007	18.5 %	7.6 %
Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les 18-24 ans bénéficiaires de la CNAM en 2007	19.5 %	10.5 %
Revenu fiscal médian 2006 (par u.c.)	9 157	19 830
Revenu fiscal médian 2005 (par u.c.)	8 665	19 300
Part de la population vivant dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005	31.4 %	11.1 %
Part des élèves en retard d'au moins 2 ans en 6ème en 2008	2	2
Nombre moyen de généralistes dans un rayon de 500m en 2006	6	n.d.

Indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville, source Insee

Document 3 : travail sur le projet d'Evry pour répondre aux fractures socio-spatiales à partir du projet de ville présenté sur www.agglo-evry.fr + documentations de l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) : rapport 2010 disponible sur internet <http://www.ville.gouv.fr>

Deux projets principaux :

- **premier axe de projet : la rénovation de l'habitat : projet de démolition dans le quartier des pyramides et de rénovation urbaine : réflexion sur le rôle de l'urbanisme**



AVANT



APRES



AVANT



APRES

- Deuxième axe du projet d'Évry : l'emploi : la ZFU

- Permet d'étudier un exemple concret de politique d'aménagement du territoire urbain en faveur d'une plus grande équité économique, sociale, spatiale : quels sont ses objectifs ? Comment fonctionne t'elle concrètement ? Quelles sont ses limites et ses difficultés ?
- Permet de montrer, de nouveau, l'importance des différents acteurs (avec ici introduction de l'acteur européen en plus)
- Permet de montrer la nécessité de penser les projets de manière globale : politique des transports liée à celle de l'emploi, liée à celle de l'habitat

Document 1 : La Zone Franche Urbaine Extrait de www.agglo-evry.fr

Créée le 1er janvier 2004, la Zone Franche Urbaine a pour épice centre le quartier des Pyramides à Évry. Elle a pour but de développer l'emploi et de faciliter l'installation et le développement des activités économiques.

Les entreprises de moins de 50 salariés bénéficient pendant cinq ans d'exonérations de charges sociales patronales, d'impôt sur les bénéfices, de la taxe professionnelle et taxe foncière sur les propriétés bâties. Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services ayant la qualité de travailleur indépendant sont exonérés de leurs cotisations sociales personnelles maladie-maternité.

Pour bénéficier de l'exonération de charges sociales patronales pour l'ensemble de ses salariés, chaque entreprise doit s'engager à embaucher le tiers de ses salariés parmi les habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) d'Ile-de-France



Document 2 : IAU îdF – institut d'aménagement et de l'urbanisme d'île de France : Tableau de bord des 26 ZFU d'Île-de-France : extraits sur la ZFU d'Évry : <http://www.iaurif.org/>

« Ces quartiers ont une image très négative qui influe sur le contexte économique du secteur. La lettre de commande donnée par les élus à la CA Seine Essonne est de changer l'image du quartier et de travailler sur une amélioration qualitative du tissu économique existant. Les objectifs :

- changer l'image, rénover les zones d'activités existantes, en améliorant la signalétique, les services aux entreprises, en améliorant les transports en commun. Le territoire n'est pas intégré dans le Grand Paris, donc pas en ce qui concerne les déplacements en site propre, les tramways etc..

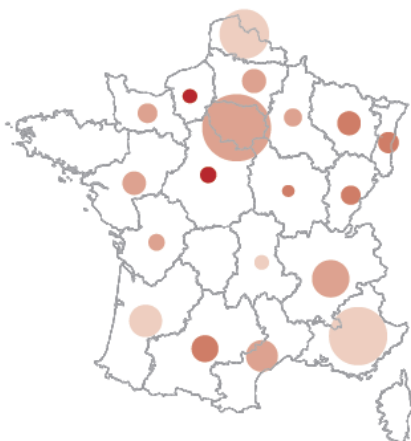
- aider le développement économique : le tissu actuel se compose surtout de TPE qui correspondent à des créations de son propre emploi (pour échapper aux dispositifs d'assistance dans le cadre du chômage) et de grosses entreprises industrielles datant du siècle dernier. Quelques exemples : Ineo sur le territoire de Corbeil, les Grands Moulins de Paris, la SNECMA, ALTIS pour lequel il a de grosses incertitudes pour l'avenir, et qui rapporte 60 % de TP au niveau de l'agglomération. La ZFU n'est pas en mesure d'offrir un parcours.

La CA constate une fuite d'entreprises intermédiaires, et au-delà de grosses entreprises dans des domaines vieillissant comme les Moulins de Paris. Cette fuite s'explique aussi par des besoins liés aux recrutements dans des secteurs très pointus pour lesquels les entreprises ont du mal à trouver des salariés du territoire et qui vont recruter à Paris, Fontainebleau, loin des agglomérations de Corbeil et Évry.

Pour essayer de dynamiser et mettre toutes ces actions en cohérence, la CA les inscrit dans des plans de programmation territoriaux, ou supra-territoriaux que sont le FEDER, un dossier In'Europe qui comprend un certain nombre d'actions de développement économique. Pour le secteur des transports, le dossier In'Europe présente une action relative aux transports en commun pour mettre en relation les quartiers d'habitat difficile, les zones sensibles, et les pôles d'activités du territoire. Un travail est aussi en cours pour l'amélioration des axes de déplacement et leur signalétique. »

Réussites et limites de la politique des ZFU en France : quelques indicateurs pour exemple :

Carte 1
Installations d'établissements dans les ZFU
en 2009



Document ONZUS, rapport 2010

Tableau 3
Nombre d'établissements implantés en ZFU de 3^e génération (France métropolitaine)
au 1^{er} janvier de l'année courante, et taux d'installation comparés entre ZFU et unités urbaines
ayant une ZFU de 3^e génération

Année	Nombre d'établissements (stock) en ZFU au 1 ^{er} janvier de l'année	Taux d'installation d'établissements (%)				Différence de croissance des stocks entre ZFU et unités urbaines de référence (%)
		en ZFU		dans les unités urbaines de référence		
		Total	dont auto- entrepreneurs	Total	dont auto- entrepreneurs	
2006	4255	21,4		16,5		
2007 ⁽¹⁾	4408	28,0	–	16,0	–	1,1
2008 ⁽¹⁾	5022	24,1		16,1		9,9
2009 ⁽²⁾	5821	27,2	8,7	21,8	8,4	7,6

(1) et (2): voir tableau 1.
Source: répertoire Sirene, Insee.
Traitements: Onzus.
Lecture: voir tableau 1.
Note: voir tableau 1.

Tableau 7
Évolution du nombre de salariés dans les ZFU entre 2006 et 2008

	2006	2007	2008
ZFU de 1 ^{re} génération	154319	160126	158590
Évolution (%)	–	+ 3,8 %	- 1,0 %
ZFU de 2 ^e génération	105548	111138	111267
Évolution (%)	–	+ 5,3 %	+ 0,1 %
ZFU de 3 ^e génération	27991	29939	29738
Évolution (%)	–	+ 7,0 %	- 0,7 %
Ensemble des ZFU	287858	301203	299595
Évolution (%)	–	+ 4,6 %	- 0,5 %

Source: répertoire Clap, Insee.
Traitements: Onzus.
Lecture: à la fin 2008, les ZFU de 1^{re} génération comptaient 158590 salariés, soit une baisse de 1 % par rapport à la fin d'année 2007.

Prolongement possible de l'étude sur l'équité sociale : la SRU en région ILE DE France et en région PACA : analyse comparée www.paca.developpement-durable-gouv.fr et <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

- permet de comprendre l'objectif de cette nouvelle loi
- les mesures prises pour sa mise en œuvre
- les premiers bilans en comparant deux régions françaises

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

« Mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU en Ile-de-France

Sur les 403 communes de la zone agglomérée de l'Ile-de-France (Paris et Meaux), 374 sont soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi « SRU », dont Paris. Le bilan triennal 2005-2007, présenté au Comité Régional de l'Habitat du 26 juin 2008 a démontré l'effet très positif de l'application de la loi SRU sur la production de logements locatifs sociaux, en comparaison avec les résultats de la première période triennale (2002-2004).

	Période triennale 2002-2004	Période Triennale 2005-2007
Nombre de communes soumises à un objectif triennal	179	181
Objectif	24 228 logts	22 525 logts
Réalisation	26 772 logts	35 500 logts

Sur la période 2005/2007, 98 communes ont atteint voire dépassé leur objectif (80 sur la période 2002/2004). Dans les 2 cas le poids de Paris est tout à fait significatif. »

Bilan triennal 2005 - 2007 (Article 55 de la loi SRU)

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU, ou l'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) dont elles font partie, sont tenues de définir un objectif de réalisation afin d'atteindre 20% de logements locatifs sociaux par rapport aux résidences principales.

Ces communes ont l'obligation de réaliser, par période de 3 ans, au moins 15 % des logements sociaux manquants pour atteindre le seuil de 20%

A l'issue de chaque période triennale, la commune ou l'EPCI doté d'un PLH, établit un bilan portant sur le respect de ses engagements. Ce bilan est communiqué au Comité Régional de l'Habitat (CRH).

Sur demande du préfet, le maire justifie des raisons de la non réalisation de l'objectif. Le préfet apprécie alors l'opportunité de prendre un arrêté de carence qui définit un taux de majoration des prélèvements, après avoir consulté le CRH.

Agglomérations de plus de 50 000 habitants

**Communes éligibles à l'article 55 de la loi SRU
Bilan triennal 2005 - 2007**

- Arrêté de carence (60)
- Sans arrêté de carence (18)
- Communes ayant atteint leur objectif (22)

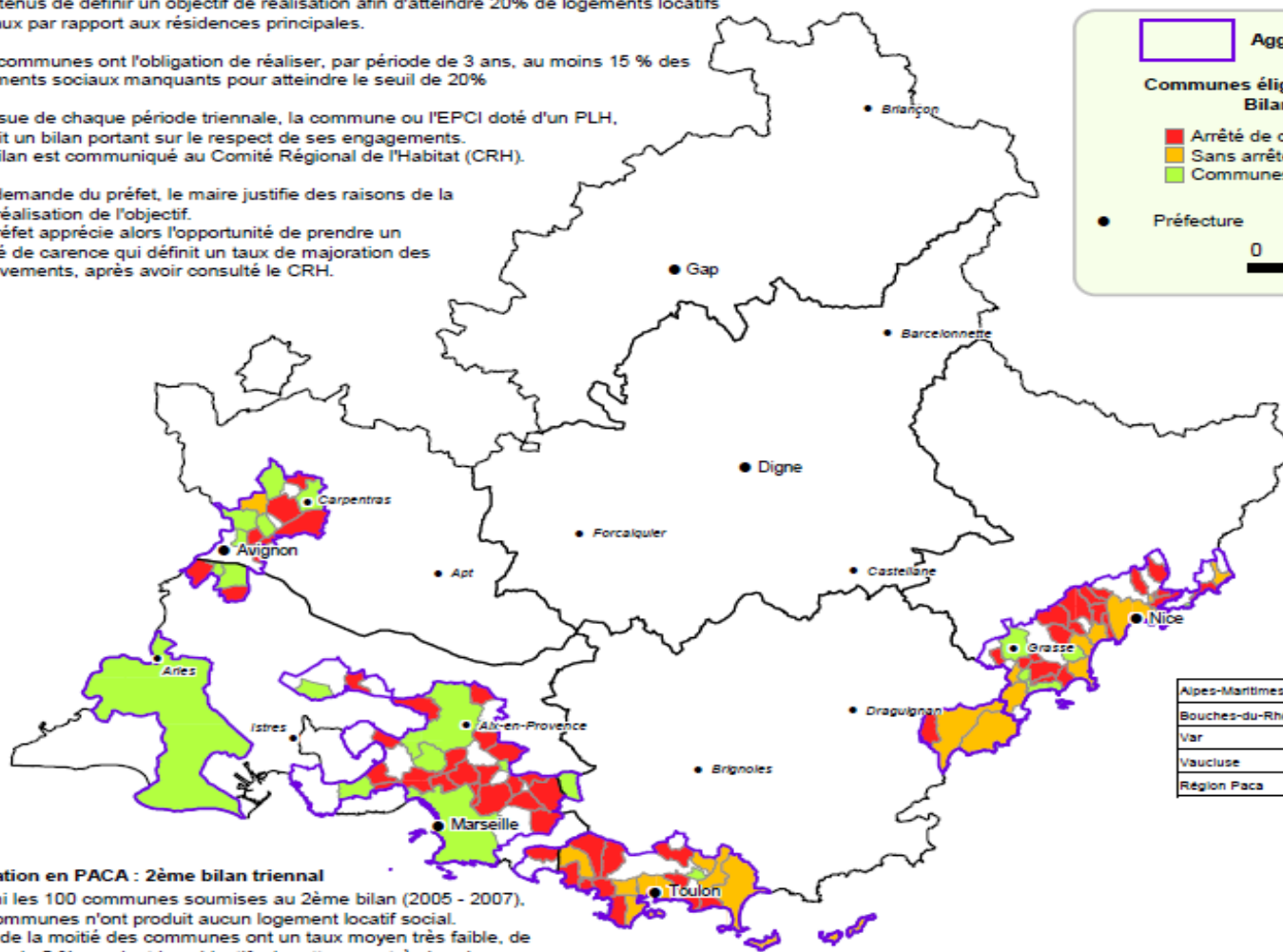
Communes n'ayant pas atteint leur objectif

- Préfecture
- Sous préfecture
- Limites de département

0 75 km

Texte de référence :
- loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 - article 55

Rôle de la DREAL
Au vu des bilans triennaux, le Comité Régional de l'Habitat est consulté sur les projets d'arrêté de carence. La DREAL, en tant que secrétaire du CRH, organise cette consultation. Les pénalités versées par les communes alimentent soit l'EPCI doté d'un PLH, soit le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) destiné à aider les collectivités à produire du logement social. La DREAL réalise le secrétariat du Fonds : elle instruit et assure le paiement des dossiers de subventions de logements sociaux situés dans les communes soumises à l'art. 55 de la loi SRU.



Bilan triennal 2005 - 2007

Nombre de communes en fonction du taux de réalisation de leurs objectifs

	Taux < 10%	10% < Taux < 50%	50% < Taux < 100%	Taux > 100%	Arrêtés de carence
Alpes-Maritimes	10	10	7	8	20
Bouches-du-Rhône	16	2	8	9	23
Var	8	8	7	2	11
Vaucluse	0	6	2	5	8
Région Paca	33	23	22	22	60

Situation en PACA : 2ème bilan triennal

Parmi les 100 communes soumises au 2ème bilan (2005 - 2007), 20 communes n'ont produit aucun logement locatif social. Plus de la moitié des communes ont un taux moyen très faible, de moins de 5 %, rendant les objectifs de rattrapage très lourds.

Ainsi, sur 100 communes en PACA, 78 communes n'ont pas atteint leurs objectifs et 60 d'entre elles ont fait l'objet d'un arrêté de carence.



validité de la carte : Décembre 2009
© IGN B&Carto © DREAL PACA Réalisation : amy
Source : MEEDDM
Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Bibliographie et sitographie (non exhaustives) :

Ouvrages généraux :

D. Noin, *Le nouvel espace français*, Cursus, 5^e édition, Armand Colin, 2009.

J-R. Pitte, *La France*, Cursus, 3^e édition, Armand Colin, 2010.

Périodiques :

R. Marconis, *Urbanisation et urbanisme en France : les métropoles de province*, La documentation photographique, n°8025, février 2002.

R. Marconis, *France : recompositions territoriales*, La documentation photographique, n°8051, 2006.

A. Frémont, *Les Transports en France : quelles mobilités pour quelle société ?*, La documentation photographique, n°8066, novembre-décembre 2008.

Sites Internet :

- <http://transports.agglo-paysdaix.fr/plan-de-deplacements-urbains>
- <http://sig.ville.gouv.fr/>
- <http://www.agglo-evry.fr>
- <http://www.ville.gouv.fr>
- <http://www.iaurif.org/>
- <http://www.paca.developpement-durable-gouv.fr>
- <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Également pour des données générales de recensement : www.insee.fr